

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA MARQUE DE CERTIFICATION ET/OU DU LOGO

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation de la marque de certification d'AES Certification et de son logotype associé.
La marque de certification permet à son utilisateur de certifier de sa conformité par rapport au référentiel de certification concerné.

DEFINITIONS

La marque AES Certification, marque dénomminative, semi-figurative, est une marque collective de certification déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et associée à son logotype.

L'Utilisateur : le bénéficiaire du droit d'utiliser la Marque.

L'Organisme Certificateur : la société AES Certification, société par actions simplifiée, dont le siège social est 3 rue du Golf-Parc Innolin- 33700 BORDEAUX MERIGNAC
RCS 521 459 222 BORDEAUX

La Certification : Habilitation donnée par l'Organisme Certificateur à l'Utilisateur et prenant la forme d'un certificat, par laquelle l'Organisme Certificateur certifie que l'Utilisateur est conforme au référentiel propre au dispositif de certification concerné.

1 -PERSONNES HABILITEES A UTILISER LA MARQUE

Ne peuvent être utilisateurs de la Marque que les personnes physiques ou morales :

- titulaires de la certification AES Certification délivré par AES Certification, en cours de validité ;
- qui respectent les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans leur domaine d'activité, le référentiel applicable à la Marque, les stipulations du présent règlement et les règles particulières relatives à l'utilisation de la Marque ;
- qui se conforment aux règles graphiques d'utilisation de la Marque.

2 -CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

L'Organisme Certificateur est chargé de vérifier que l'Utilisateur respecte, dans son domaine d'activité, le dispositif de certification concerné, l'ensemble des critères de Certification et, par suite, peut devenir utilisateur de la marque. Cette vérification est effectuée tant au moment de la délivrance de la Certification qu'en cours d'utilisation de la marque par l'utilisateur.

Aucune certification ne peut être délivrée tant que l'organisme de certification n'a pas délivré son accord.

Votre Certification

Vous souhaitez communiquer sur cette réussite qui correspond à l'aboutissement d'un véritable projet d'entreprise :

- Nous vous aidons à utiliser les marques de certification et à rédiger vos communiqués de presse,
- Nous mettons à votre disposition des produits dérivés et des supports de communication.

- Notre site Internet vous accueille sur ses pages et valorise votre certification.

www.aes-certification.fr



A.E.S Certification - 3 rue du Golf - Parc innolin
33700 BORDEAUX-MERIGNAC
Tél. : 00 33 5 56 34 75 07
RCS 521 459 222 BORDEAUX



Certification de systèmes de management

Guide de Communication
Sur Votre Certification

Notre charte graphique
Nos recommandations
Vos contacts

Comment utiliser la marque de certification AES ?

AES
Neuropol Medium
Taille : 34,5 pt

Certification
Futura Lt Bt Light
Taille : 12,5 pt

Certifiée ISO 9001 par
Myriad Pro Regular
Taille : 11,5 pt



Ces vignettes sont disponibles au format vectorisé pour l'imprimerie sur simple demande. Il est indispensable de respecter les proportions

En couleur :



C : 100 M : 75 J : 0 N : 0
R : 0 V : 74 B : 153
Web : #004a99



C : 0 M : 38 J : 100 N : 0
R : 247 V : 172 B : 0
Web : #f7ac00



C : 45 M : 0 J : 100 N : 2
R : 162 V : 193 B : 0
Web : #a2c100

En noir et blanc :



100 % de noir
75 % de noir
27 % de noir
50 % de noir

Les règles de bonne utilisation de votre marque de certification

	Sur un produit ou un emballage visible par le consommateur	Sur des cartons utilisés pour le transport des produits	Sur des véhicules, des bâtiments, ...	Sur vos sites Internet, publicités, brochures, supports papiers...
	Interdit	Interdit	Autorisé	Autorisé
	Interdit	Autorisé	Autorisé	Autorisé

Exemple * : Produit fabriqué par (nom de l'entreprise) dont le système qualité a été certifié ISO 9001 par AES Certification
Note : L'apposition des marques sur les rapports des laboratoires d'essais, d'étalonnage ou de contrôle n'est pas autorisée.

Parlez de votre Certification

A la suite d'un audit d'AES Certification, et après avis favorable de notre comité de certification, nous vous avons délivré un certificat, preuve de votre réussite.
Ce certificat est accordé pour un référentiel normatif et un périmètre précis, correspondant à son libellé.

Pour plus de renseignements : contact@aes-certification.fr

Important

Si le périmètre de certification est restreint par rapport à l'ensemble des activités de l'entreprise, ou que seuls certains sites sont certifiés sur l'ensemble des sites existants, l'entreprise doit communiquer sur sa certification en précisant clairement le périmètre effectivement couvert.

